

Le mot du Maire

Septembre 2021

Madame, Monsieur,

Après un an et demi de contraintes liées à la crise sanitaire, cet été 2021 a apporté plusieurs occasions de nous retrouver à nouveau pour différents évènements conviviaux :

- Le très beau spectacle de fin d'année scolaire des enfants ;
- Les puces de l'APE (association des parents d'élèves) d'Ormes du 15 août qui, malgré les règles sanitaires imposées par l'Etat, se sont parfaitement déroulées, avec un respect précis de celles-ci ;
- Le concours de pétanque du 22 juillet dernier, organisé par l'association de pêche, qui a connu un franc succès ;
- La vente à emporter de 250 barquettes de grenouilles du CCAS, organisé le 7 août dernier.

L'été fut également frappé par des inondations exceptionnelles, entraînant des dégâts importants en bord de Saône. Nous avons ainsi organisé une journée de nettoyage avec l'appui d'associations locales, de membres du conseil municipal, du CCAS, de citoyens volontaires et d'agriculteurs qui ont pris de leur temps pour ce travail. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

D'autre part, je profite de cette feuille d'Ormes pour annoncer la très probable implantation d'une antenne téléphonique, imposée par l'Etat (Décret n° 2018-1123 du 10 décembre 2018) et déployée par la société Orange, d'ici à la fin de l'année. Si le conseil municipal est favorable à une meilleure couverture téléphonique et Internet sur la commune, il est beaucoup plus sceptique, voire opposé au lieu d'implantation de cette antenne choisi par Orange et l'Etat. En effet, nous avons soumis initialement l'idée de l'installer sur la parcelle communale où est déjà déployée une antenne SFR (le long de la route départementale), ce qui évitait des nuisances environnementales et esthétiques.

Mais l'Etat et Orange, seuls décisionnaires, malgré nos multiples demandes d'échange et de médiation, ont décidé unilatéralement d'installer cette antenne sur une parcelle privée, à la sortie du village et de Vanoise, direction Tenarre. Cette implantation va, de notre point de vue, défigurer le paysage, son environnement (il s'agit d'un mat de 42 m de hauteur) et gêner la vue des riverains, basés pour la plupart sur la commune voisine de Baudrières. Un recours administratif a donc été effectué par la municipalité, mais peu de chance existe pour qu'il aboutisse favorablement. En effet, seuls le Préfet et le propriétaire du terrain sont décisionnaires et vont malheureusement et très vraisemblablement opter pour ce choix définitif, jugé dommageable pour la quinzaine d'années à venir.

Au niveau scolaire enfin, la rentrée scolaire a eu lieu ce 2 septembre 2021. L'accueil « des tous petits » (enfants de moins de 3 ans) se poursuit pour la septième année avec succès. Les écolier(e)s des autres sections peuvent bénéficier de la cantine scolaire, service proposés par les municipalités de La Frette et d'Ormes aux parents, en privilégiant les achats en cycle court et lorsque cela est possible, en produits « bio ».

Comme nous tous, le Conseil municipal espère une sortie de crise sanitaire rapide, un retour à la vie normale pour, enfin, préparer et mettre en place les projets que nous aurons l'occasion, dans une prochaine feuille d'Ormes, de vous exposer.

La municipalité et moi-même souhaitons à tous les enfants de ses écoles et aux habitants d'Ormes, une excellente rentrée !

Bien cordialement,
Stéphane Gros

Recrutement d'un nouvel employé municipal

Suite au départ de Christian TISSOT, agent technique, le 1^{er} septembre dernier, que nous remercions pour le travail effectué durant ces quinze années passées à Ormes et lui souhaitons bonne chance pour son nouveau projet professionnel.

Pour le remplacer, le conseil municipal a décidé de recruter un nouvel agent.

Il s'agit d'Hervé SOYER, qui a commencé son travail le 30 août 2021, et qui a exercé ce métier dans une autre collectivité durant une dizaine d'années. Il sera dans un premier temps embauché en contrat à durée déterminée de trois mois, à l'issue desquels nous évaluerons ses compétences.

Cet été, il était prévu, comme on le fait traditionnellement chaque année, d'embaucher pour deux mois Jean-Paul CHARBONNIER, afin de remplacer Christian lors de ses congés annuels, et d'effectuer des tâches plus conséquentes en période estivale (tontes, arrosage, etc.).

Malheureusement, Jean-Paul, pour des raisons familiales, a dû renoncer au dernier moment. Nous lui souhaitons bon courage dans l'épreuve traversée.

Nous nous excusons donc si l'entretien de la commune ne fut pas au même niveau des années précédentes. Nous pourrions maintenant y remédier avec la bonne volonté des élus, la compréhension de tous et l'arrivée d'Hervé, à qui nous souhaitons bonne chance et bon courage dans son nouveau poste.

Reprise des cours de gymnastique

Les activités « gymnastique douce » et « cardio/renforcement musculaire », cofinancés par le CCAS, reprendront respectivement :

- le mardi de 9h30 à 10h30
- et le mercredi de 19h00 à 20h00;

à partir du mardi 7 septembre et du mercredi 8 septembre 2021.

Calendrier des manifestations associatives et municipales 2021



Novembre

- 07 : Conférence « *Ormillats et personnes célèbres* » – Ormes, Arts et Histoire
- 14 : vente de fromages - APE
- 20 : Repas des Aînés – CCAS

Décembre

- 17 : Fête de fin d'année des écoles - APE

